

Gestion et Qualité de la dépense

Gestão e Qualidade do Gasto

Jean-Claude HERNANDEZ

DRFIP de la Guyane - Brasilia le 5 novembre 2014



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Première partie: la Gestion de la Dépense de l'Etat

***Primeira parte: Gestão do Gasto do
Estado***

Sommaire

Resumo

A) La chaîne de la dépense de l'Etat : la LOLF et CHORUS
A cadeia do gasto do Estado : a LOLF e CHORUS

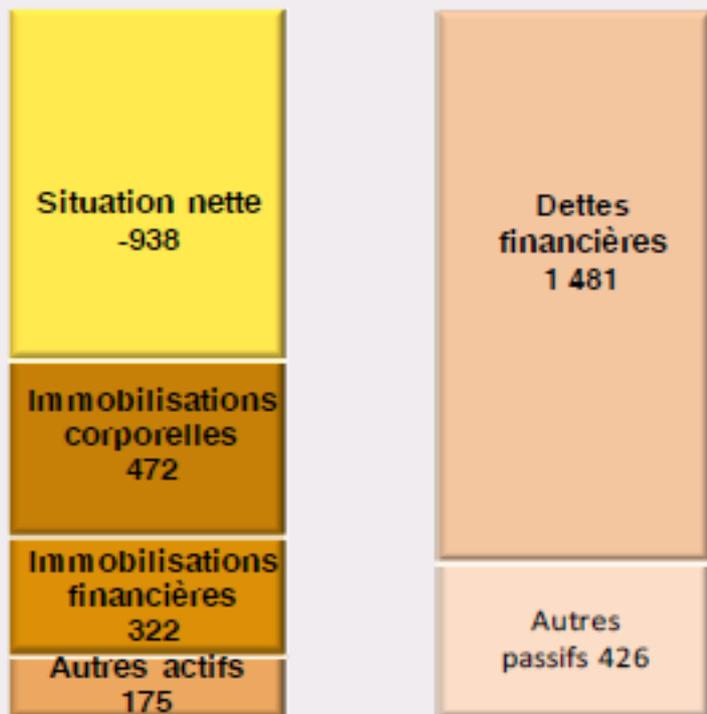
B) La mise à disposition des crédits
A disponibilidade das dotações

C) Le circuit de la dépense
O circuito do gasto

- * Un ordonnateur qui assure des fonctions de pilotage
- * Un comptable est chargé des opérations liées au paiement

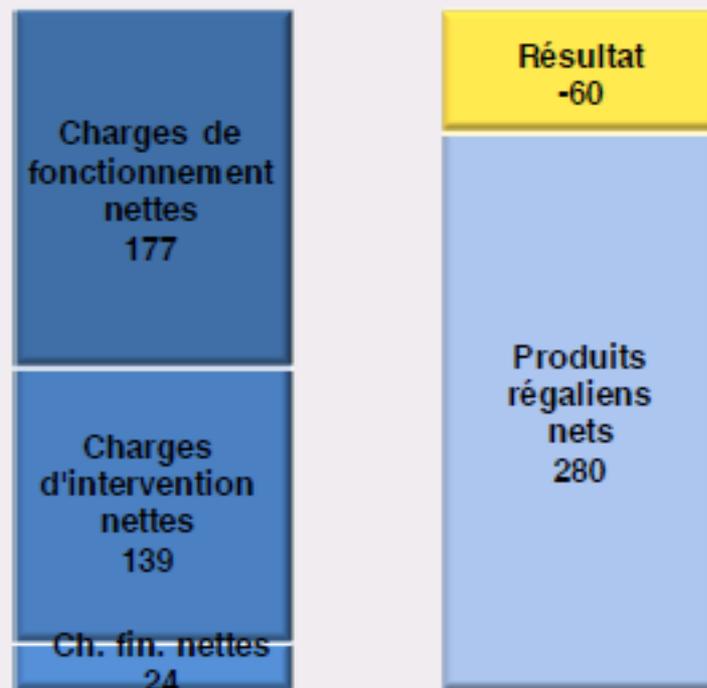
- Le bilan et le compte de résultat de l'année 2013

BILAN



2013

COMPTE DE RESULTAT



2013

A - La chaîne de la dépense de l'État

A cadeia do gasto do Estado

L'exécution du budget commence par :

- la répartition des crédits entre les ministres,

**Une fois la loi de finances promulguée au « Journal officiel »,
Il convient alors de :**

- mettre les crédits à la disposition des gestionnaires, qui suivent des règles budgétaires et comptables précises pour exécuter les dépenses.

- Ces opérations sont portées par un système d'informations financières conformes à la LOLF et à la nouvelle chaîne de la dépense : **Chorus.**

B – La mise à disposition des crédits ***A disponibilidade das dotações***

- Avec le vote de la loi de finances, le Parlement donne au Gouvernement une autorisation budgétaire qui s'apparente à une faculté, et non à une obligation, de dépenser.

- Dans ce cadre, dès la promulgation de la loi de finances, un décret portant répartition des crédits est pris en application de l'article 44 de la LOLF indiquant, pour chaque ministre, le montant des crédits qu'il est autorisé à dépenser, et en définissant, par programme, les crédits ouverts et les découverts autorisés sur les comptes de commerce et comptes d'opérations monétaires (pour les ministres qui en disposent) en distinguant les crédits de personnel (titre 2) des crédits des autres titres.

- La nomenclature prévue par la LOLF comprend des missions et des programmes présentés au Parlement.
Chaque programme est divisé en actions voire en sous-actions si nécessaire.

B – La mise à disposition des crédits ***A disponibilidade das dotações***

- Les responsables de programmes (RPROG), qui ont la charge d'élaborer et de mettre en œuvre un programme, procèdent à la définition du périmètre des **budgets opérationnels de programme (BOP)** sur des critères fonctionnel ou géographique et à la désignation de leur responsable (RBOP).
- Chaque programme se divise en **budgets opérationnels de programme (BOP)** centraux et/ou déconcentrés.

C – Le circuit de la dépense

O circuito do gasto

Depuis la mise en œuvre de la LOLF, le circuit de la dépense est partagé entre différents acteurs, et modernisé.

Les trois acteurs concernés sont : l'ordonnateur, le comptable public et le contrôleur budgétaire.

Un « ordonnateur » qui assure des fonctions de pilotage :

- L'ordonnateur dispose, d'un pouvoir de décision financière,
- Il est l'autorité administrative qui engage, liquide et ordonnance la dépense,
- Il dispose pour cela d'un pouvoir discrétionnaire qui lui permet de décider de l'opportunité de la dépense dans la limite de son enveloppe budgétaire,

L'engagement juridique, c'est-à-dire l'acte par lequel le gestionnaire "crée ou constate une obligation de laquelle résultera une charge"
(par exemple un marché, un bon de commande, un contrat....)
est validé par le responsable des engagements.

C – Le circuit de la dépense ***O circuito do gasto***

Un ordonnateur qui assure des fonctions de pilotage :

- Dès que le gestionnaire atteste du « service fait », la dépense peut être payée.
- L'ordonnateur procède alors à son ordonnancement, acte par lequel il donne ordre au comptable de payer la dépense

C – Le circuit de la dépense *O circuito do gasto*

Un « comptable public » est chargé des opérations liées au paiement :

- Il est garant de l'exhaustivité et de la sincérité des informations ;
- Il s'assure de la qualité comptable et des contrôles auxquels il est tenu ;
- Il valide les écritures et comptabilise directement les opérations ;
- Il réalise les opérations d'encaissement et de décaissement ;
- Il restitue l'information en cours et en fin de période.

C – Le circuit de la dépense *O circuito do gasto*

Un comptable public est chargé des opérations liées au paiement :

- Le comptable public vérifie dans l'application Chorus la validité de la dette.
- Il contrôle notamment la régularité de l'engagement juridique et de la justification du service fait,
- il s'assure de la disponibilité des crédits, puis assure le paiement au bénéficiaire.
- Les comptables publics procèdent à la reddition des comptes à la fin de chaque exercice.

C – Le circuit de la dépense *O circuito do gasto*

Et un « contrôleur budgétaire », garant de la soutenabilité budgétaire

Enfin, afin d'améliorer la fluidité de la chaîne de la dépense, de nouveaux modes d'organisation se sont mis en place pour l'exécution de la dépense :

- dans les services ordonnateurs : centres de services partagés financiers
- dans les services comptables : services facturiers.

Deuxième partie: Le contrôle de la qualité de la dépense publique

***Segunda parte: O controle da qualidade
do gasto público***

Sommaire *Resumo*

A) Les principaux textes fondateurs
Os principais textos fundadores

B) Concept de contrôle interne comptable et financier
Concepto de controle interno contável e financeiro

C) Démarche de contrôle interne comptable et financier
Processo de controle interno contável e financeiro

A) Les principaux textes fondateurs

Os principais textos fundadores

1- La Constitution

A constituição

• **L'article 47-2 de la Constitution (dernier alinéa)** dispose que « les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière ».

2- La loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF)

A lei orgânica n°2001-692 do 1 de agosto 2001 relativa às leis de finanças (LOLF)

- **article 27** : « Les comptes de l'État doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle de son patrimoine et de sa situation financière. »
- **article 31** : « Les comptables publics chargés de la tenue et de l'établissement des comptes de l'État veillent au respect des principes et des règles mentionnés aux articles 27 à 30. Ils s'assurent notamment de la sincérité des enregistrements comptables et du respect des procédures. »
- **article 58-5** : « La mission d'assistance du Parlement confiée à la Cour des comptes par la Constitution comporte notamment la certification de la régularité, de la sincérité et de la fidélité des comptes de l'État. »

A) Les principaux textes fondateurs ***Os principais textos fundadores***

3- Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)

O decreto n°2012-1246 do 7 de novembro de 2012 relativo à gestão orçamental e contável pública (GBCP)

Le décret donne une assise réglementaire à la démarche de contrôle interne comptable.

Il refonde le champ d'application de la gestion budgétaire et comptable en l'adossant à celui des administrations publiques (il s'applique à l'Etat, aux collectivités locales, aux établissements publics, ainsi qu'à certains organismes para-publics) :

A) Les principaux textes fondateurs

Os principais textos fundadores

Le rôle de l'ordonnateur

- **article 11** : précise que les ordonnateurs « constatent les droits et obligations ».
- **article 69** : pour chaque ministère, un responsable de la fonction financière ministérielle (qui est également ordonnateur) s'assure de la mise en place du dispositif de contrôle interne comptable.
- **article 162** : fixe le rôle de l'ordonnateur en matière de comptabilité générale

Les ordonnateurs constatent les droits et obligations de l'État et procèdent à l'inventaire des biens. Ils s'assurent, conformément au cadre de référence du contrôle interne comptable, de la qualité des opérations comptables.

↳ **article 2.1 du cadre de référence**: la fonction comptable intègre tous les acteurs de la vie financière de l'État et est partagée entre ordonnateurs et comptables.

L'encadrement des services ordonnateurs doit disposer d'une **délégation d'ordonnateur** de manière à valider les opérations y compris hors opération de dépense et de recette.

⇒ les comptables procèdent annuellement à un **rapprochement** entre les **délégations** de signature et les **rôles d'ordonnateur** dans Chorus.
- **article 170** : dans chaque ministère, doit être mis en place un dispositif de contrôle interne comptable, le contrôle interne comptable a pour **objet la maîtrise des risques afférents** à la poursuite des objectifs de **qualité des comptes**, depuis le **fait générateur** d'une opération jusqu'à son **dénouement comptable**.

A) Les principaux textes fondateurs

Os principais textos fundadores

Le rôle du comptable

- **articles 19 & 20** : fixe les contrôles devant être opérés par le comptable ; il contrôle notamment, la qualité de l'ordonnateur.
- **article 77** : fixe le rôle du comptable public en matière de comptabilité générale :
En vue de garantir la qualité des comptes de l'État, et sans préjudice des compétences de l'ordonnateur, le comptable public s'assure, par ses contrôles sur les biens, droits et obligations qui doivent être enregistrés dans le compte général de l'État, de la qualité du contrôle interne comptable et de la qualité des comptes.
- **article 135** : à l'occasion des contrôles prévus à l'article 77, le comptable public peut suspendre le paiement.

A) Les principaux textes fondateurs

Os principais textos fundadores

4- Le décret 2011-775 du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration

O decreto 2011-775 do 28 de junho de 2011 relativo à auditoria interna na administração

Le décret instaure, dans chaque ministère, un dispositif de contrôle et d'audit internes visant à assurer la maîtrise des risques liés à la gestion des politiques publiques. Il définit le contrôle interne et l'audit interne et crée un comité d'harmonisation de l'audit interne auprès du ministre chargé de la réforme de l'État.

5- Les arrêtés du 31/12/2013

Os ordens do 31/12/2013

• **Arrêté relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable**, pris en application de l'article 170 du GBCP : l'arrêté précise les acteurs, la méthodologie et les supports de maîtrise des risques comptables.

• **Arrêté relatif aux contrôles des comptes publics de l'État** : l'arrêté fixe les conditions de mise en œuvre des contrôles prévus par l'article 77 du décret GBCP et de leurs conséquences. Ces contrôles portent sur la qualité de la comptabilité générale et se

Sommaire *Resumo*

A) Les principaux textes fondateurs
Os principais textos fundadores

B) Concept de contrôle interne comptable et financier
Concepto de controle interno contável e financeiro

C) Démarche de contrôle interne comptable et financier
Processo de controle interno contável e financeiro

B) Concept de contrôle interne comptable et financier ***Concepto de controle interno contável e financeiro***

Le **contrôle interne comptable et financier** est l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents décidés par chaque ministre, mis en œuvre par les responsables de tous les niveaux, sous la coordination du secrétaire général du département ministériel, qui visent à maîtriser les risques liés à la réalisation des objectifs de chaque ministère.

Le CICF est donc un dispositif permettant de couvrir les risques comptables et financiers.

Sommaire *Resumo*

A) Les principaux textes fondateurs
Os principais textos fundadores

B) Concept de contrôle interne comptable et financier
Concepto de controle interno contável e financeiro

C) Démarche de contrôle interne comptable et financier
Processo de controle interno contável e financeiro

C) Démarche de contrôle interne comptable et financier *Processo de controle interno contável e financeiro*

Une démarche globale, intégrée et progressive :

**2- Renforcer le
dispositif de contrôle
interne**

**1- Identifier et
hiérarchiser les
risques comptables**

LA QUALITE COMPTABLE

**3- Évaluer le dispositif
de contrôle interne**

C) Démarche de contrôle interne comptable et financier

Processo de controle interno contável e financeiro

Une démarche globale, intégrée et progressive :

Une démarche globale comportant plusieurs composantes, y compris sur le plan informatique :

⇒ **identifier et hiérarchiser les risques comptables :**

- définir la fonction comptable à travers une cartographie des processus
- en fonction d'un objectif de qualité comptable, établir une cartographie des risques se déclinant dans un plan d'action pluriannuel afin de maîtriser ces risques

⇒ **renforcer le dispositif de contrôle interne :**

- organiser la fonction comptable : attribution et séparation des tâches, suppléance et supervision, points de contrôle (plan de contrôle...)
- documenter l'organisation, les procédures et les risques
- garantir une piste d'audit par une parfaite traçabilité des acteurs et des opérations

⇒ **évaluer le contrôle interne :**

- diagnostiquer les processus par les acteurs de la fonction comptable
- auditer par des acteurs extérieurs à la fonction comptable (audit interne ou commissariat aux comptes)
- réaliser un reporting sur le résultat des évaluations afin d'enrichir la cartographie des risques

C) Démarche de contrôle interne comptable et financier

Processo de controle interno contável e financeiro

1. Identifier et hiérarchiser les risques

1.1 Identifier les risques :

La définition du risque : *tout événement potentiel entraînant la non atteinte d'un objectif, en l'occurrence, l'objectif de qualité comptable et financière.*

Un risque est un événement potentiel de nature à affecter l'atteinte d'un objectif :

Pour connaître ses risques, il importe au préalable de fixer ses **objectifs** :

- les risques concernent en priorité la qualité des comptes...
- ... ce qui permet d'arrêter le périmètre du renforcement du contrôle interne comptable : les comptes dépendent de la qualité des processus amont (dépenses, recettes, immobilisations...).

L'analyse des risques comptable et financiers va consister à s'interroger :

- sur la **nature**, les **causes** et les **conséquences** des risques ;
- sur les **acteurs** des risques de nature ;
- sur le **périmètre** des risques.

C) Démarche de contrôle interne comptable et financier

1. Identifier et hiérarchiser les risques

1.2 Hiérarchiser les risques :

La cartographie des risques (ministérielle) a pour objectif de formaliser l'analyse des risques permettant de déterminer les processus qu'il s'agira de fiabiliser en priorité.

Reposant sur la cartographie des processus, elle donne une photographie consolidée et régulièrement actualisée des risques potentiels et de leur niveau de maîtrise. Elle représente un support de pilotage des risques financiers et comptables, essentiel aux arbitrages sur les chantiers prioritaires à mener.

Périmètre : elle concerne les principaux processus gérés par l'établissement.

Contenu : pour être fonctionnelle et aisément exploitable, elle reposera sur :

- un découpage par processus ;
- un code couleur ;
- des critères de mesure du niveau de risque et d'enjeux.

C) Démarche de contrôle interne comptable et financier

1. Déterminer et hiérarchiser les actions de maîtrise des risques

1.3 Élaborer un plan d'action

Pour garantir un **pilotage efficace** et répondre à des besoins de communication (tant en interne qu'en externe), il est nécessaire de **formaliser les orientations** de l'entité sur le renforcement du contrôle interne comptable dans un plan d'action.

La priorité doit être donnée aux **processus à risques et enjeux**, c'est-à-dire aux processus prioritaires identifiés dans la cartographie des risques. Le calendrier de montée en charge sera nécessairement progressif et pourra être appréhendé dans une perspective pluriannuelle.

L'encadrement intermédiaire est responsable de la **mise en œuvre** et du respect des actions et échéances validées par la structure de gouvernance. Le **suivi** relève du référent contrôle interne.

C) Démarche de contrôle interne comptable et financier

2. Renforcer le dispositif de contrôle interne

Les trois leviers du dispositif de contrôle interne comptable et financier sont :

- **Levier 1** : Organiser la fonction comptable et financière
- **Levier 2** : Documenter l'organisation, les procédures et les risques
- **Levier 3** : Tracer les acteurs et les opérations comptables et financiers

C) Démarche de contrôle interne comptable et financier

2. Renforcer le dispositif de contrôle interne

Levier 1 : Organiser la fonction comptable et financière

Le levier « organisation » regroupe tous les outils du contrôle interne comptable et financier relatifs à :

- La définition des tâches de chacun dans une procédure
- La mise en place de contrôles
- La protection des actifs (au sens comptable)

C) Démarche de contrôle interne comptable et financier

2. Renforcer le dispositif de contrôle interne

Levier 1 : Organiser la fonction comptable et financière

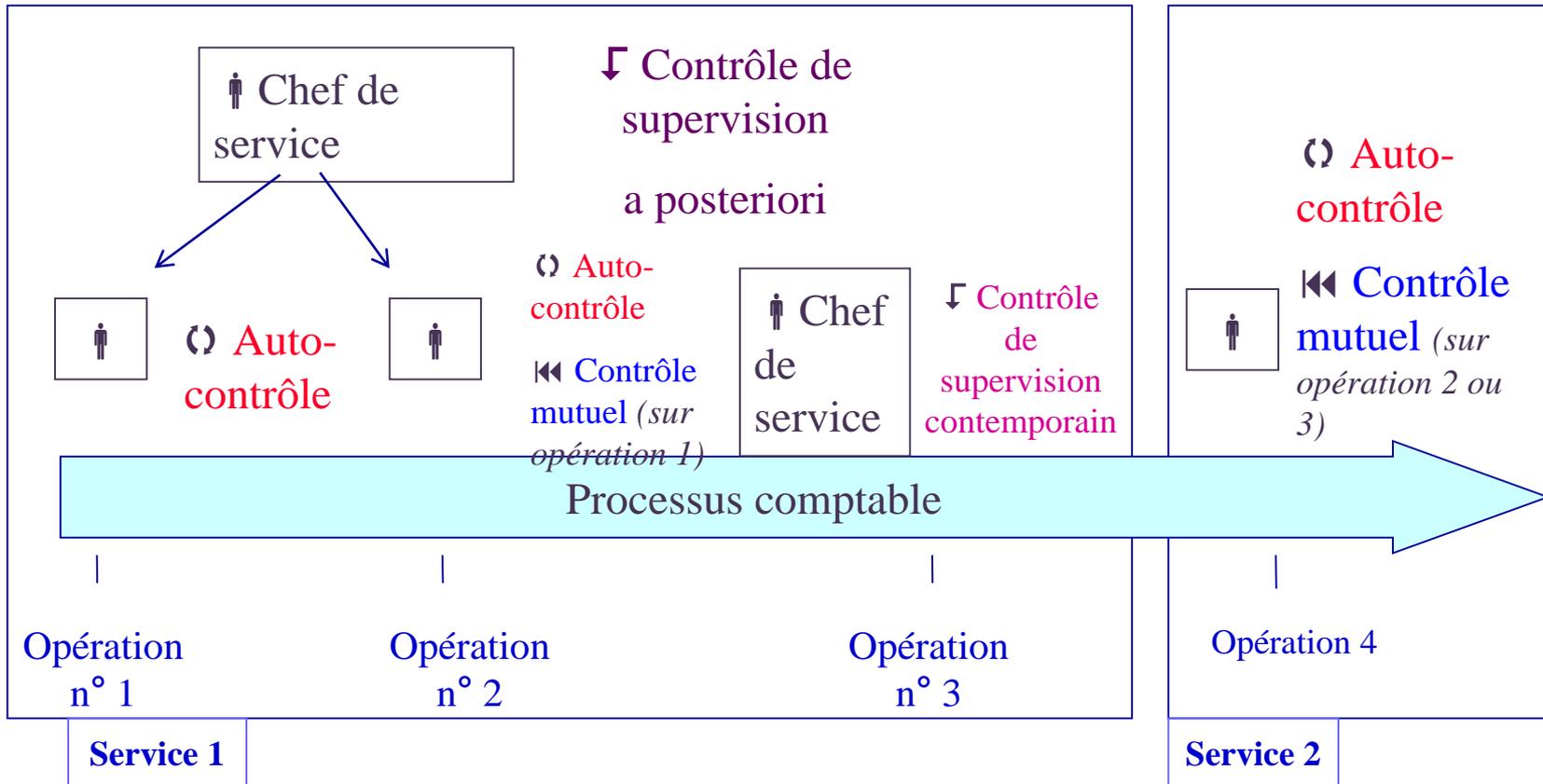
- Le **principe de continuité**, garanti par une attribution claire des tâches, une suppléance effective et une gestion idoine des délégations.
- Le **principe de séparation des tâches**
- Les contrôles doivent s'organiser dans le cadre du processus en prenant en compte l'attribution et la séparation des tâches :
 - contrôles "automatisés" dans le système d'information ;
 - contrôles "intellectuels" des opérationnels.
- On peut schématiser les points de contrôle "intellectuels" en 2 types :
 - les contrôles des agents opérationnels (dits "Auto-contrôle" et Contrôles mutuels) ;
 - les contrôles de supervision par l'encadrement du service.
- Les contrôles doivent être placés tout au long des procédures en fonction des risques et des enjeux financiers.

C) Démarche de contrôle interne comptable et financier

2. Renforcer le dispositif de contrôle interne

Levier 1 : Organiser la fonction comptable et financière

Exemple d'articulation des contrôles sur un processus



C) Démarche de contrôle interne comptable et financier

2. Renforcer le dispositif de contrôle interne

Levier 2 : Documenter l'organisation, les procédures et les risques

- Organigramme fonctionnel

- Guide de procédures comptables

La documentation des procédures comptables constitue un levier essentiel pour l'optimisation du fonctionnement d'une entité, en répondant à trois problématiques majeures :

- la sécurisation accrue des chaînes de travail ;
- l'identification et la promotion des bonnes pratiques ;
- la simplification des circuits.

- Référentiel de contrôle interne

Un document stratégique regroupant l'ensemble des éléments constitutifs du contrôle interne comptable et financier pour couvrir les risques.

- Formation

Les anomalies proviennent souvent d'un manque de formation.

La formation aux procédures et à l'utilisation des SI est un levier déterminant dans la sécurisation de la production de l'information comptable.

Exemple : tout changement de méthode, de SI, de mission, doit donner lieu à une conduite du changement intégrant un volet "formation".

C) Démarche de contrôle interne comptable et financier

2. Renforcer le dispositif de contrôle interne

Levier 3 : Tracer les acteurs et les opérations comptables

- **Objectif** : permettre à tout moment et à toute personne de justifier une opération comptable en remontant de l'enregistrement en comptabilité jusqu'au fait générateur de l'opération et inversement.

- **Enjeux** : C'est un élément essentiel dans :

- la **planification des tâches** : efficacité des contrôles, suivi et formalisation des opérations, identification des interventions, « mémoire » du service, etc.

En pratique, la traçabilité des acteurs et des opérations comptables est de plus en plus fréquemment portée par les systèmes d'information (sous réserve du respect du dispositif d'habilitations).

Point de vigilance : la traçabilité des acteurs n'est pas assurée, en cas de mots de passe partagés ou emprunts de codes utilisateurs.

- le **processus de certification des comptes** : appui décisif pour les auditeurs, internes comme externes.

C) Démarche de contrôle interne comptable et financier

2. Renforcer le dispositif de contrôle interne

Levier 3 : Tracer les acteurs et les opérations comptables

- **L'objectif est de garantir la piste d'audit ...**

- En permettant à tout moment et à toute personne de justifier une opération comptable ...

- ... En remontant de l'enregistrement en comptabilité *au fait générateur de l'opération* et inversement ;

- C'est un point essentiel pour pouvoir effectuer des contrôles efficaces.

- **... en l'adossant à un dispositif de traces et d'archivage**

- La normalisation du renseignement des documents comptables (libellé, références aux pièces justificatives...) ;

- *exemple du dossier justificatif à renseigner dans le cadre des travaux de recensement et de valorisation du parc immobilier*

- La traçabilité des intervenants (règles d'identification) ;

- *dans les SI : strict respect de l'accès nominatif (non communication des identifiants et des mots de passe) et adéquation des profils aux missions confiées*

- La conservation des données (archivage des pièces).

C) Démarche de contrôle interne comptable et financier

3. Évaluer le contrôle interne

3.1 Par les acteurs : Le plan de contrôle de supervision

- **Les contrôles de supervision *a posteriori* :**

- Ils sont extérieurs à une procédure donnée.

- **Objectifs :**

- permettre à l'encadrement de s'assurer du respect, par les opérationnels, des directives données dans le cadre du traitement des opérations et de la qualité de ces dernières ;

- appréhender le degré de maîtrise des risques au sein de son service, mais aussi la pertinence et l'efficacité des choix mis en œuvre pour couvrir les risques détectés.

- **Des contrôles adaptés aux risques et aux enjeux :**

- Le contrôle de supervision *a posteriori* doit être « dosé », il est modulable et non systématique. Il doit être adapté aux risques et aux enjeux ;

- Il peut être exhaustif ou par sondage.

C) Démarche de contrôle interne comptable et financier

3. Évaluer le contrôle interne

3.1 Par les acteurs : le cas du diagnostic

Élément du plan de contrôle de supervision, le diagnostic est l'évaluation que fait un chef de service sur l'organisation, la documentation et la traçabilité des processus comptables dont il a la charge.

- Il s'appuie pour cela sur les référentiels de contrôle interne concernés par ces processus.
- Cette auto-évaluation est tracée et permet d'identifier des zones de risques (enrichissement de la cartographie des risques) et d'envisager des mesures de couverture, formalisées dans le plan d'action.

L'échelle de maturité de la gestion des risques peut également constituer une méthode d'auto-évaluation du contrôle interne.

C) Démarche de contrôle interne comptable et financier

3. Évaluer le contrôle interne

3.2 L'audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée.

L'audit interne aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

En matière comptable et financière, l'objectif de l'audit interne est l'évaluation du contrôle interne.

3.3 L'audit externe

Le certificateur, pour donner une opinion sur les comptes, évalue dans un premier temps le contrôle interne. Cette opinion et cette évaluation constituent deux sources d'enrichissement de la cartographie des risques et, dès lors, du plan d'action.

Pour aller plus loin

Pour aller plus loin :

Le RCI, support de documentation des risques

Le référentiel de contrôle interne (RCI) relève du levier « documentation » de la démarche de contrôle interne comptable.

Les RCI se déclinent en RCI par processus et en RCI organisationnel.

Les RCI par processus présentent les risques et leurs moyens de maîtrise...

–...**pour chaque tâche constitutive d'un processus**

–...**pour l'ensemble des services concernés par ce processus** (du service gestionnaire initiant le processus au service comptable)

Présentation communément retenue :

–**en partie introductive** : la définition rapide du processus, son découpage en procédure/tâches/opérations, un logigramme décrivant le processus, une matrice d'incompatibilité des tâches, la synthèse des risques majeurs afférents au processus.

–**pour chaque opération constitutive du processus** :

-une synthèse des principales informations ayant trait à son fonctionnement (acteurs, réglementations, services concernés, objectifs)

-les **risques** généralement rencontrés et, en regard, pour y répondre, les **dispositifs de contrôle interne comptable** à mettre en œuvre dans les services

Pour aller plus loin : Le RCI, support de documentation des risques

Ces dispositifs de contrôle interne sont articulés autour des 3 leviers :

- **documentation** : diffusion d'instructions, fiches pratiques, fiches élaborées en interne...
- **traçabilité** : formalisation des opérations, des contrôles, intégrité, continuité du système d'information...
- **organisation** : cartographie des processus et du système d'information, attribution et séparation des tâches, points de contrôle, mesures de sécurité physique...

Le RCI sert également de support d'évaluation : il permet de réaliser un diagnostic de processus.

Complémentaire des RCI par processus, **le RCI organisationnel** présente les risques potentiels portant sur l'organisation des structures, des compétences, des responsabilités et des systèmes d'information. *Exemple : problématique des délégations de signature.*

Pour aller plus loin : Le RCI, support de documentation des risques

Liste des RCI interministériels disponibles :

- Commande publique
- Interventions
- Parc immobilier
- Baux
- Immobilisations incorporelles et AIC
- Provisions pour risques et charges
- Avances et prêts
- RCI organisationnel

Les RCI sont notamment disponibles sous Ulysse [>CICB >L'animation interministérielle >Renforcer le dispositif en activant les trois leviers du contrôle interne comptable](#)

Pour aller plus loin :

Le serveur de la qualité comptable publique

Création d'un serveur FTP intitulé « Serveur de la qualité comptable publique » dédié à l'animation interministérielle :

Index of /

../	
EPN/	29-Oct-2013 17:07
ETAT/	21-Feb-2014 15:08

Index of /ETAT/

../	
A. Actualités - Nouveautés/	12-Mar-2014 11:37
B. Cadre général de la démarche de contrôle int..>	16-Dec-2013 13:49
C. Documentation du contrôle interne comptable ..>	07-Nov-2013 11:04

Adresse d'accès au FTP pour la **DGFIP** : <http://ftp.oc.dgfip>

Adresse d'accès au FTP pour les **ministères**: <http://qualité-comptable.dgfip.finances.ader.gouv.fr>

Merci de votre attention

Obrigado pela atenção